

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 21 heures 00

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de séance :

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 07/11/2024

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Didier FAUREL, Florence MARTY, Sébastien FOUILLADE, Jean-Yves GOILLON, Benoît LABROUE, Carine PERTUIS

Représentés :

Excusés : Pauline PIRAULT

Absents :

Objet : Budget principal - Vote de crédits supplémentaires au chapitre 12 (charges de personnel), chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) et sur plusieurs programmes d'investissement (ajustements)

Décision modificative n°2/2024

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section	0,00	14 000,00
012 - 6218	Autre personnel extérieur	0,00	12 000,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	1 400,00
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0,00	-27 400,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2135 - 119	Installations générales, agencements	0,00	7 000,00
021 (040) - 0	Virement de la section de	14 000,00	0,00
2184 - 92	Matériel de bureau et mobilier	0,00	2 000,00
2132 - 96	Bâtiments privés	0,00	5 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		14 000,00	14 000,00

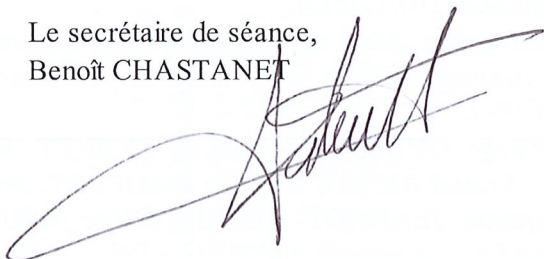
Madame le Maire, invite Le Conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme ; Gignac le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,
Benoît CHASTANET



Le Maire,
Solange OURCIVAL



Acte transmis au contrôle de légalité le : 25/11/2024...

Acte mis en ligne le : 23/11/2024.....

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).